

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 JUIN 1881.

Rapport de la Commission des Affaires étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1881.

(Voir les N^{os} 91, V, session 1879-1880, 58 et 95, session 1880-1881, de la
Chambre des Représentants, et 57, session 1880-1881, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, Président, le Comte
DE RENESSE BREIDBACH, DE LHONEUX, le Baron PYCKE DE PETEGHEM, le
Comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM, EVERAERTS, VAN OCKERHOUT et DE
HAUSSY, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet du Budget du Ministère des Affaires étrangères, pour l'exercice
1881, diffère peu, quant aux chiffres, de celui que vous avez adopté l'année
dernière.

Les seules modifications de quelque importance proviennent :

1^o De l'établissement de postes consulaires devenus indispensables à notre
industrie et à notre commerce dans les pays où ils ont acquis de nouveaux
débouchés ;

2^o De la création d'un musée commercial destiné à centraliser les échantillons
des produits d'importation et d'exportation des pays lointains.

Ces modifications n'ont donné lieu à aucune objection, et le Budget a été
adopté par quatre voix ; quatre membres ont déclaré qu'ils approuvent
tous les crédits compris dans le Budget, mais qu'ils s'abstiendront de le voter,
parce qu'il consacre la rupture de nos relations diplomatiques avec le Saint-
Siège.

Le Rapporteur,
ED. DE HAUSSY.

Le Président,
BARON T'KINT DE ROODENBEKE.